

# Manifestations nautiques

*Cap d'Erquy - Cap Fréhel*

## Description de l'activité

### Définitions

Les manifestations nautiques considérées ici sont l'ensemble des évènements dont tout ou partie se déroule sur la partie marine du site Natura 2000. Ces évènements peuvent concerner une ou plusieurs pratiques et sont organisés de façon régulière ou ponctuelle par divers organismes.

On peut distinguer différents types de manifestations, selon qu'il s'agisse d'une compétition qui n'implique parfois que peu de public, ou un évènement nautique, impliquant la présence de nombreux visiteurs.

On les classe en France en deux catégories principales :

- des manifestations locales présentant un nombre variable de participants mais qui drainent généralement peu de public. Elles sont généralement organisées par des associations locales,
- des manifestations nationales ou internationales (tours du monde, traversées de l'Atlantique...), bénéficiant généralement d'une importante couverture médiatique et pouvant donc attirer un grand nombre de spectateurs.

Les manifestations nautiques et sportives peuvent être organisées par différents types d'organismes publics ou privés selon les cas, ce sont le plus souvent les fédérations ou associations sportives de la discipline concernée, les centres nautiques, mais également les collectivités territoriales. (Agence des aires marines protégées, 2009)



## L'activité sur le site Natura 2000

### *Spatialisation et saisonnalité des pratiques*

En 2019, 13 dossiers d'organisation de manifestations ont été déposés en DDTM sur le site Cap d'Erquy-Cap Fréhel (DDTM 22, 2019).

Chaque manifestation nautique doit faire l'objet d'un dépôt de dossier en DDTM. Le tableau suivant recense les demandes de manifestations nautiques dans ou à proximité directe du site Cap d'Erquy-Cap Fréhel (d'Erquy à Fréhel) en 2019, qu'elles aient été organisées ou finalement annulées.

Les manifestations nautiques sont organisées toute l'année (Pôle nautique Sud Goëlo, 2020). Elles se concentrent entre mai et octobre. Le mois d'août est celui qui voit le plus grand nombre d'évènements organisés en mer. (DDTM 22, 2019)

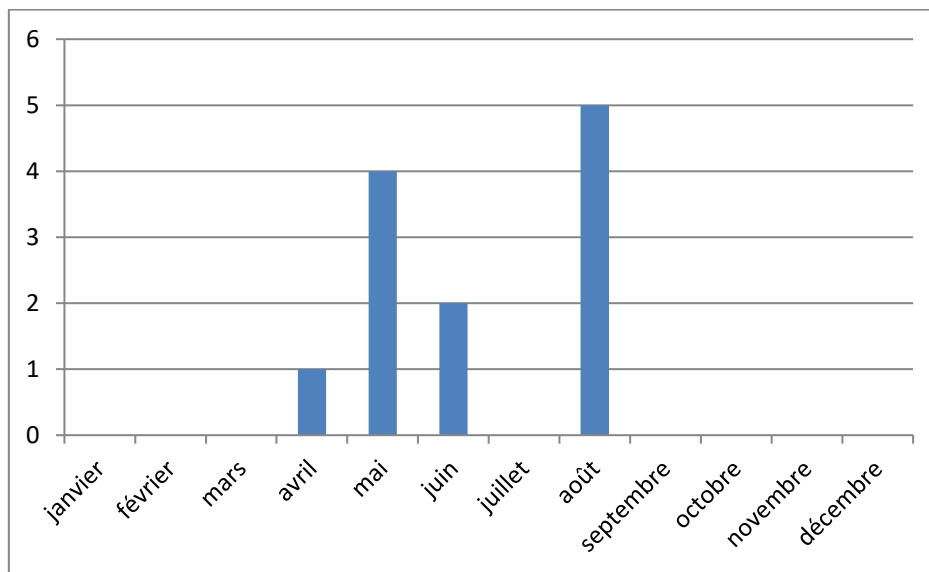


Figure 1 : Nombre de manifestations nautiques organisées par moi dans le site Natura 2000

Le calendrier des évènements sportifs à la voile est traditionnellement mis en ligne sur le site du comité départemental et de la fédération nationale. (Furet, 2020)

Tableau 1 : Manifestations nautiques déposées en DDTM en 2019 sur la zone Cap d'Erquy Cap Fréhel (DDTM 22, 2019)

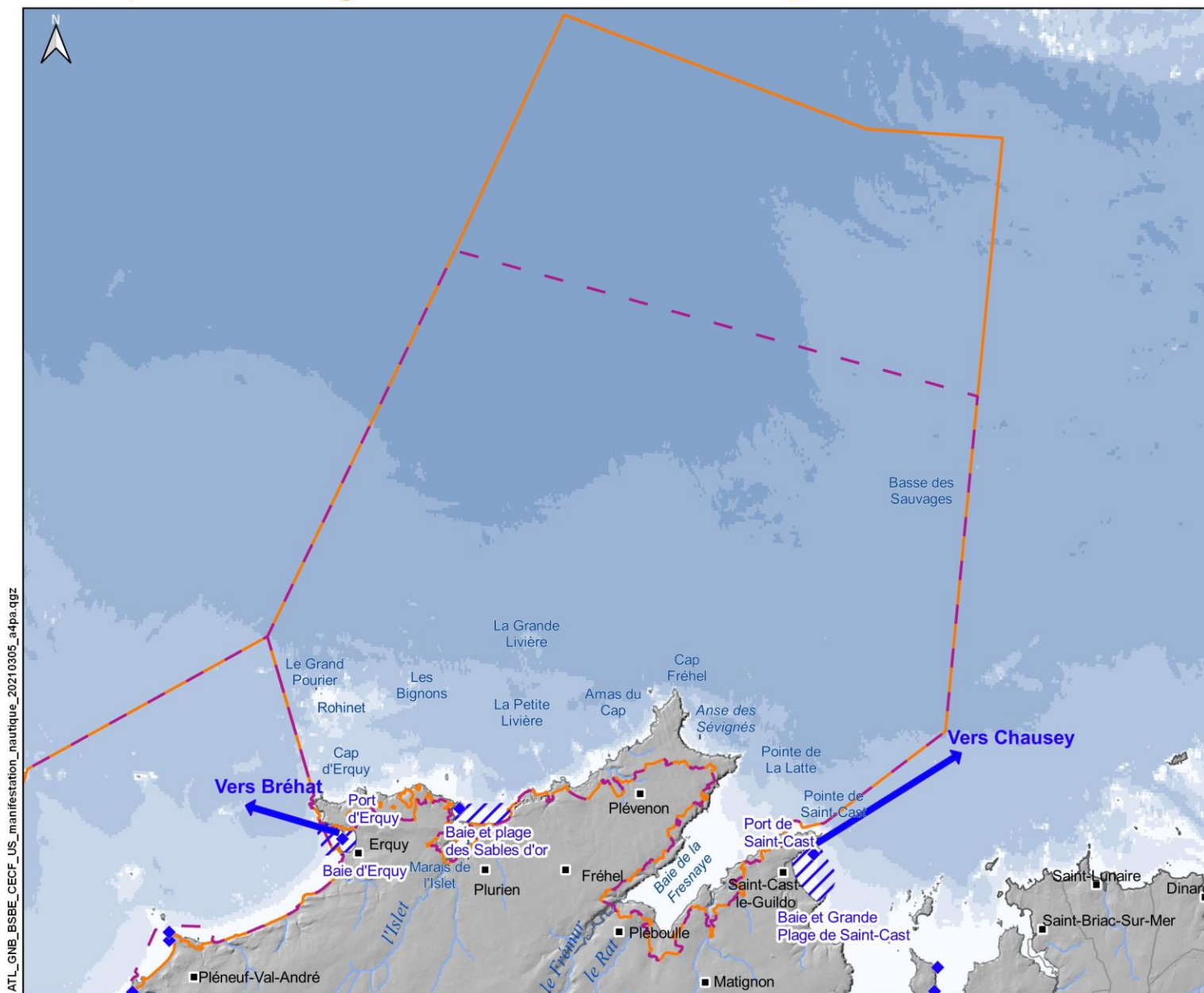
Date et heure début	Date et heure De fin	Nom de la manifestation	Organisateur	Zone d'évolution	Nombre de navires	Type de navires	Nombre personnes	
06/04/2019	13h	Au 07/04/19 à 12h	Séminaire « connaissance et gestion de l'accid »	Association Histoire d'eau		Baie d'Erquy	Exercices plongeurs	30-35
12/05/2019	9h	Au 12/05/19 à 18h	Ligue funboard slalom/windfoil	Centre nautique d'Erquy	40	Baie d'Erquy	surfs	40
23/06/2019 ou 30/06/19	9h	Au 23/06/19 à 18h Au 30/06/18 à 18h	Ligue kiteboard twin tip racing	Centre nautique d'Erquy	40	Baie d'Erquy	kite surfs	40
05/10/2019	9h	Au 06/10/19 à 18h	warp LD 10	Centre nautique d'Erquy	100	Baie d'Erquy	planches à voile	100
04/05/2019 Ou 05/05/19	9h	Au 04/05/19 à 17h Ou le 05/05/19	Régate départ. Optimist	Centre nautique de Fréhel	70	Baie de Fréhel	optimist	70
23/5/19	9 h	Au 23/05/19 à 19h	Sortie pêche sous marine RSSM	RSSM	10	Baie d'Erquy	plongeurs	10
26/05/2019	9 h	Au 26/05/19 à 17h	Frehel beach race	Fréhel surf n'ride	50	Plage des Sables d'or – Fréhel	paddles	50
22/06/2019	13h	Au 22/06/19 à 17h	Raid multisport du cap d'Erquy	Union des commerçants	40	Plage de Caroual Erquy	kayak	80
07/08/2019	14h	Au 07/08/19 à 19h	Régate CVSOP	Cercle de voile de Sables-d'Or les-pins	20	Baie des sables d'or	dériveurs	40
14/08/2019	10h	Au 14/08/19 à 18h	Régate des 6 heures des sables d'or	Cercle de voile de Sables-d'Or les-pins	20	Baie des sables d'or	dériveurs	80
24/08/2019	9 h	Au 24/08/19 à 20h	Relais des caps	M. Camille GOBIN	5	Cap Fréhel – Erquy	Kayak + nage	10
07/08/2019	11h	Au 11/08/19 à 17h	Costarmaricaine catamaran mondial des raids F18	Club de voile de la baie d'Erquy	30	Erquy – Ile de Bréhat – Erquy	catamarans	60
23/08/2019	10h	Au 24/08/19 à 18h30	Fête de la mer	Association le sloop d'Erquy	7	Le port d'Erquy	chalutiers	40

# SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"



## Principales zones d'organisation de manifestations nautiques





EDITEE LE : 05/03/2021

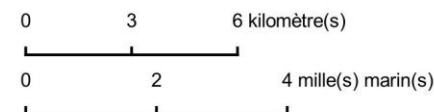


### Sites Natura 2000

-  Directive "Oiseaux"  
Zone de protection spéciale
-  Directive "Habitats"  
Zone spéciale de conservation

### Manifestations nautiques

-  Zone d'organisation de manifestations nautiques
-  Manifestation nautique au départ d'un port



Sources des données :

- Sites N2000 : BD AMP, OFB
- Département, Commune : BD TOPO IGN
- Bathymétrie : MNT Homonim, SHOM
- Réseau hydrographique : BRGM
- Topographie : BD ALI, IGN
- Port : DDTM 22, 2020
- Manifestations nautiques : OFB

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



ATL\_GNB\_BSBE\_CECF\_US\_manifestation\_nautique\_20210305\_a4pa.qgz

A proximité du site Natura 2000, c'est la baie de Saint-Cast-le-Guido qui accueille le plus grand nombre de manifestations nautiques (26 manifestations y ont été enregistrées). (DDTM 22, 2019)

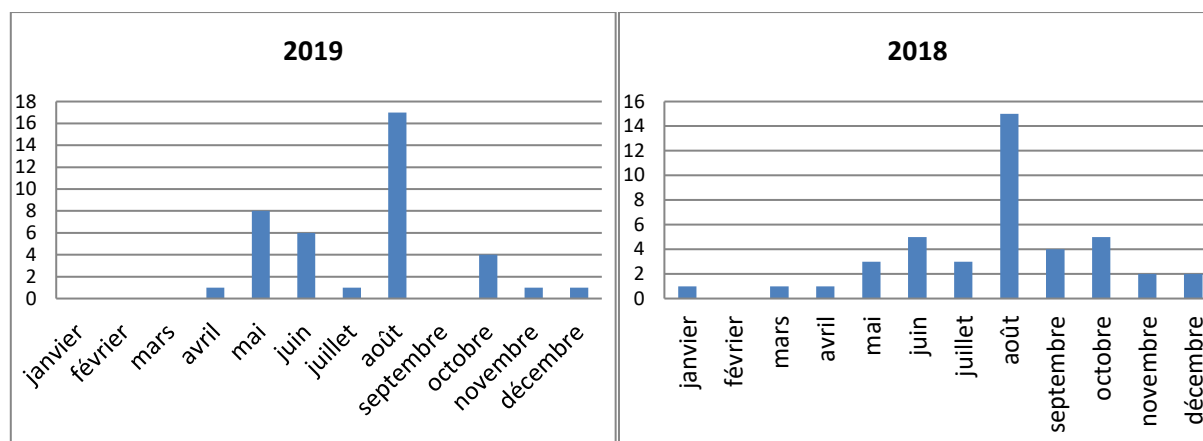


Figure 2 : Nombre de manifestations nautiques organisées entre Erquy et Saint-Cast par mois en 2019 et 2018 (DDTM 22, 2019)

### *Acteurs et pratiquants*

Les manifestations nautiques peuvent être organisées par les professionnels de sport et loisirs nautiques : centres et écoles de voile, bases nautiques, yacht club ou par les collectivités locales.

En 2019, les manifestations nautiques organisées sont très majoritairement à l'initiative des clubs nautiques. Plus de 30% des manifestations prévues en 2019 concernaient des embarcations à voile (catamarans, dériveurs, optimists). Deux évènements (sur les 13 programmés) concernaient des kayaks, quatre autres respectivement du surf, du kite surf, de la planche à voile et du paddle. Deux évènements concernaient des plongeurs. (DDTM 22, 2019)

Les manifestations nautiques dans le site comptent en moyenne 36 embarcations en mer pour 50 participants. (DDTM 22, 2019)

### *Éléments quantitatifs*

Plus de 100 manifestations sont organisées chaque année comportant de 10 à plusieurs centaines de participants. (Furet, 2020)

- En 2016, **184 manifestations nautiques** ont été enregistrées dans le département (DIRM NAMO, 2017). **22 autorisations de circulation** sur le domaine public maritime ou **autorisation d'occupation** du domaine public maritime ont été délivrées pour des manifestations sportives dans le département. A noter qu'on observe un développement des activités type « trail », tant en nombre d'évènements que de participants (Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, 2017).
- En 2017, **88 manifestations nautiques** ont été enregistrées par l'administration maritime des Côtes-d'Armor (DIRM NAMO, 2018).
- En 2018, **162 manifestations nautiques** ont été enregistrées auprès de l'administration maritime (Source : DDTM/DML 22) (DIRM NAMO, 2019)
- En 2019, **174 dossiers** relatifs à des évènements nautiques ont été déposés en DDTM 22, dont **39** organisés entre Erquy et Saint-Cast-le-Guido. (DDTM 22, 2019)

### *Eléments qualitatifs*

Certains clubs proposent la location de bateaux avec pilotes pour se rendre sur les sites de départ de courses lors de manifestations (Nautic motor's evasion, 2020).

Chaque année, l'Ecole Toutes Voiles Dehors (ETVD) organise des rencontres sportives entre les élèves des écoles des Côtes d'Armor. Entre juin et juillet, une trentaine de rencontres est organisée dans les centres nautiques des Côtes d'Armor. En 2019, des rencontres se sont déroulées à Saint-Quay-Portrieux, Plérin, Pléneuf-Val-André Erquy, Saint-Jacut-de-la-mer et Lancieux (L'Ecole Toutes Voiles Dehors, 2019).

La grande majorité des manifestations nautiques sont organisées dans les zones de navigation des clubs. Il est très rare qu'elles soient itinérantes et concernent dans ce cas des habitables qui peuvent aller à une plus grande distance de la côte. Certaines manifestations nautiques sont itinérantes. C'est par exemple le cas de la costarmoricaïne qui va d'Erquy, à Saint-Quay, à Perros Guirec et Saint-Cast-le-Guildo. Ces manifestations sont peu courantes et concernent plutôt la voile habitable. D'autres vont plus loin (La Figaro). Plus de 100 manifestations sont organisées chaque année dans le département comportant de dix à plusieurs centaines de participants. Les événements organisés sont ponctuels et varient d'une année sur l'autre. Le championnat départemental est organisé sur plusieurs week-ends, avec une déclaration de régates pour chaque événement (catamaran, planche à voile, dériveur). (Furet, 2020)

Il arrive que les clubs de voile soient sollicités lors d'événements autres que les régates (triathlon par exemple) pour qu'ils mettent à disposition leurs bateaux à moteur. (Furet, 2020)

Les manifestations organisées en parapente sont des compétitions portant sur la précision d'atterrissage. C'est le seul type de compétition en parapente. Il est très local. Il consiste à se poser sur la plage dans zone bien délimitée avec jury sur place. (Blanc, 2020)

Certains projets de manifestations sont organisés en interne au club, d'autres le sont entre les clubs à l'échelle du département voire de la région.

A noter que la route du Rhum, manifestation nautique française de grande ampleur, est organisée tous les 4 ans au départ de Saint-Malo et à destination de la Guadeloupe. Le seuil établi par le préfet limite la manifestation à 20 000 spectateurs au Cap Fréhel. Avant cette limitation, du fait du piétinement extrême sur les habitats d'intérêt communautaire de la pointe du Cap, il était constaté tous les 4 ans, une perte de 2 ans de restauration à cause d'une seule journée de piétinement.

## Réglementation et encadrement de l'activité

### *Gestion de l'activité*

Sont délégués auprès du Ministère en charge des sports pour l'organisation de manifestations nautiques et de rencontres sportives :

- La **Fédération Française de Voile** (FFV) pour les activités de : dériveurs, catamarans, planches à voile, habitables, voiles radiocommandées et kite board (depuis 2017). A l'échelle régionale, les activités sont gérées par la **Ligue de voile**. Au niveau départemental, le **Comité départemental de voile** (Codep) est la tête de réseau de tous les clubs et centres nautiques des Côtes-d'Armor,
- La **Fédération Française de Canoë-Kayak** (FFCK),
- La **Fédération Française des Sociétés d'Aviron** (FFSA),

- la **Fédération Française de Surf (FFS)**,
- la **Fédération Française de Vol Libre (FFVL)** pour le parapente et l'ULM,
- la **Fédération Française de Char à Voile**.

Ces organismes sont membres du **Conseil Interfédéral des Sports Nautiques (CISN)**.

### **Cadre réglementaire**

Les organisateurs de manifestations nautiques en mer sont tenus de les **déclarer** auprès de la délégation à la mer et au littoral (Arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer). Cette déclaration préalable obligatoire vise à s'assurer que l'organisateur a bien prévu un **dispositif de sécurité** suffisant et a bien pris en compte **l'impact de sa manifestation sur l'environnement**. La demande doit être déposée auprès des services de l'Etat au minimum 2 mois avant la date prévue pour la manifestation si celle-ci se déroule en zone Natura 2000 (DDTM 22, 2019). Les manifestations se déroulant dans tout ou partie de la bande littorale des 300 mètres sont aussi concernées par cette déclaration (Préfecture maritime de l'Atlantique).

L'autorité administrative peut, par arrêté motivé, interdire la tenue de cette manifestation lorsqu'elle présente des risques d'atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou à la santé des participants.

Toute manifestation se déroulant dans ou à proximité d'une zone Natura 2000, doit faire l'objet d'une **évaluation des incidences Natura 2000** dans un délai de 2 mois avant la date prévue de la manifestation (référence : arrêté 2011-37 du 24 juin 2011 de la préfecture maritime de l'Atlantique) (Préfecture maritime de l'Atlantique).

Lors de la manifestation, l'organisateur et les compétiteurs doivent respecter les règles de navigation (Règlement international pour prévenir les abordages en mer – RIPAM). Toute prévision d'utilisation d'engin motorisé (terrestre, nautique ou aérien) pour le compte de l'organisateur doit faire l'objet des demandes d'autorisation nécessaires dès lors que l'utilisation de ces engins n'est pas autorisée de fait dans ces espaces.

Les sports de nature et l'organisation de manifestations sportives peuvent également faire l'objet d'interdiction ou de réglementation au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement qui réprime toute perturbation volontaire des espaces naturels. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Les manifestations en mer soumises à déclaration doivent faire l'objet d'une **évaluation d'incidences Natura 2000** (Préfecture Maritime de l'Atlantique, 2011).

## **Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000**

Les manifestations nautiques et sportives attirent des pratiquants, mais également et surtout, des visiteurs en nombre important, sur des zones particulières. A l'occasion de ces grands rassemblements, la pression exercée sur les habitats et les espèces augmente fortement, à la fois en termes géographique et temporel. En effet, plus qu'une activité sportive en particulier, le cumul des activités ou de pratiquants et visiteurs sur un même site dans un court laps de temps peut générer de fortes pressions sur le milieu et les espèces, susceptibles d'avoir un impact non négligeable

Les pressions exercées par les manifestations nautiques et sportives sur les milieux naturels par les spectateurs et les espèces restent mal connues. En effet, les travaux relatifs aux impacts environnementaux des sports de nature et activités maritimes sont plutôt menés au cas par cas, s'attachant à évaluer les impacts de pratiques ciblées, sans aborder les effets cumulatifs ni les effets liés à l'organisation de manifestations et d'évènements de grande ampleur.

#### → *Piétinements*

Le piétinement des habitats désigne l'ensemble des effets mécaniques provoqués par le passage des visiteurs : écrasement et arrachage de la végétation et des organismes fixés, diminution du couvert végétal, tassement des sols, accélération des phénomènes d'érosion.

Lorsque les participants ou spectateurs accèdent aux sites côtiers en traversant les dunes ils peuvent provoquer un piétinement répété des habitats terrestres. Ces piétinements surviennent notamment quand il n'existe pas de chemin d'accès aux sites.

Cette pression peut être particulièrement forte lors de manifestations nautiques puisqu'elle est accentuée par le nombre de participants, d'accompagnateurs et de spectateurs présents sur le site. (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### → *Macro-déchets*

Les macro-déchets retrouvés en mer proviennent à la fois des bateaux navigants et autres activités maritimes, mais également des milieux terrestres.

Les macro-déchets retrouvés en mer sont principalement des déchets en matière plastique.

La dégradation des macro-déchets dans l'environnement peut entraîner la libération de certains composés toxiques pour les milieux et les espèces, et modifier la composition des sédiments, en les enrichissant de microparticules de plastiques issues de la dégradation d'objets plus gros.

De plus, les macro-déchets peuvent avoir des effets extrêmement graves sur la faune marine :

- l'ingestion de matière (plastique notamment) par les poissons et les mammifères marins peut provoquer la mort par occlusion intestinale.
- Des individus peuvent se retrouver piégés après s'être pris dans les macro-déchets et succomber à l'étranglement ou la noyade.

Cette pression peut être particulièrement forte lors de manifestations nautiques puisqu'elle est accentuée par le nombre de participants, accompagnateurs et spectateurs présents sur le site. En effet, lors de ces manifestations, de nombreux macro-déchets sont laissés sur le site, principalement par le public (très peu par les acteurs de la manifestation). (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### → *Dérangement des mammifères marins et de l'avifaune*

De façon générale, les activités nautiques pratiquées sur le littoral sont potentiellement dérangeantes pour les mammifères marins et l'avifaune.



L'approche des pratiquants, comme du public, peut provoquer l'envol des oiseaux présents et ainsi perturber les phases de repos ou de reproduction essentielles aux cycles biologiques de l'avifaune.

Lors des manifestations, cette pression est accentuée par le nombre important de participants présents sur le site. (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### *Présence visuelle*

L'approche de pratiquants de sports nautiques et la présence de spectateurs sont susceptibles d'avoir lieu sur des milieux propices à l'installation d'espèces. La fréquentation nautique peut provoquer un délaissement de certains sites de nidification, de reproduction, de repos ou de nourrissage. Certaines espèces sont particulièrement sensibles aux dérangements : les puffins des Baléares, les goélands, les sternes, ou encore les cormorans, ainsi que les oiseaux d'estran de manière générale.

Lors du passage d'une embarcation à voile ou à moteur, les oiseaux sont dérangés et cessent les activités en cours (repos, alimentation...) pour fuir ou se déplacer à distance des pratiquants. Ces dérangements, s'ils sont particulièrement fréquents, sont alors susceptibles de perturber l'animal et d'être à l'origine de diminution des taux de reproduction, de pertes énergétiques, de limitation des phases d'alimentation, etc.

Les mammifères marins sont aussi concernés par les dérangements issus de la pratique des activités nautiques à proximité de leurs sites de repos, de reproduction ou de nourrissage. (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### *Perturbation sonore*

Le bruit généré par les navires de plaisance peut provenir de la coque de l'embarcation, du moteur ou de la voile. Ces perturbations sonores entraînent des conséquences similaires sur l'avifaune que les dérangements visuels. Les sons sous-marins générés par la coque ont aussi des impacts négatifs sur les mammifères marins. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Dans le cas des manifestations nautiques, les perturbations sonores sont liées aux navires présents sur le plan d'eau mais aussi à l'organisation de la manifestation et à l'accroissement de la fréquentation sur le site.

**Tableau 2 : Tableau récapitulatif des pressions par activité**

X : Contribution potentielle de l'activité à la pression	Piétinements	Macro-déchets	Dérangements de l'avifaune	Dérangement des mammifères marins
Manifestations nautiques	X	X	X	X

## Initiatives et leviers d'actions

De nombreuses fédérations sportives sensibilisent leurs membres à l'impact potentiel de l'organisation de manifestations nautiques lors des formations qu'elles dispensent, par le biais de chartes ou autres outils de sensibilisation.

De nombreuses chartes sont mises en œuvre, permettant aux signataires de s'engager dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Par exemple :

- la « **Charte environnementale Clubs et Ecoles de surf** » de la Fédération Française de Surf (FFS) engage les clubs et écoles de surf labellisés par la FFS à organiser des rencontres sportives respectueuses de l'environnement.
- **Charte des manifestations durables et co-responsables** du CNOSF (Comité national Olympique et sportif français)

Plusieurs acteurs du monde sportif, qu'ils soient publics ou privés, se sont préoccupés de la question de l'impact des manifestations sportives en milieu naturel, et ont publié des **guides** à l'attention des organisateurs de manifestations afin de limiter ces impacts sur l'environnement et de prendre en compte cette question dans l'organisation de tels événements. Un certain nombre de courses et régates ont été intégrées à des actions liées au développement durable. Certaines courses et particulièrement dans les courses au large, ont déjà intégré dans leur avis de course des recommandations relatives aux macro-déchets. (Agence des aires marines protégées, 2009)

La charte relevant de la loi Warsmann (loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives), comprenant des engagements spécifiques à une activité, permet d'exonérer les porteurs d'évaluation d'incidences. Elle s'applique aux manifestations nautiques.

### *Initiatives locales*

Les manifestations nautiques sont à l'origine de **déchets** plastiques retrouvés sur les plages et en mer. Dans d'autres pays, comme en Italie, l'utilisation de plastique est proscrite lors de l'organisation de manifestations. Cette idée pourrait être reprise en France. (Gaubert, 2020)

Lors de manifestations organisées par le centre nautique de Plérin, les enfants signent une **charte de bonne conduite** qui comporte notamment un point sur les déchets. (Allard, 2020)

Lors de l'organisation de manifestations, le centre nautique d'Erquy met en place une **politique de gestion des déchets** (aucun déchet en mer, récolte des déchets croisés en mer, tri sélectif, avitaillement limitant les emballages, ...). (Bresson, 2020)

L'association Malicorne Surf Association organise des compétitions de surf. L'installation de ses barnums est pensée pour ne pas se poser à côté des **zones de nidifications**. (Soulaine, 2020)

## Bibliographie

- Agence des aires marines protégées. (2009). *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Activités - interactions - Dispositifs d'encadrement - Orientations de gestion - - Tome 1 Sports et loisirs en mer.*
- Allard, S. (2020, 10 21). Entretien - Centre nautique de Plérin. (P. Blanchard, Intervieweur)
- Blanc, G. (2020, 11 5). Entretien - Ouest Parapente. (P. Blanchard, Intervieweur)
- Bresson, S. (2020, novembre 3). Entretien - Centre nautique d'Erquy. (P. Blanchard, Intervieweur)
- DDTM 22. (2019). Manifestations nautiques 2019.
- DDTM 22. (2019). *Manifestations nautiques en mer.* Consulté le 2020, sur Les Services de l'Etat en Côtes d'Armor: <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Manifestations-nautiques-en-mer>
- Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor. (2017). *Rapport d'activité 2016.*
- DIRM NAMO. (2017). *Monographie de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest 2016.*
- DIRM NAMO. (2018). *Synthèse socio-économique de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest 2017.*
- DIRM NAMO. (2019). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO 2018 Côtes d'Armor.*
- Furet, Y. (2020, novembre 4). Entretien - Comité départemental de voile des Côtes-d'Armor. (P. Blanchard, Intervieweur)
- Gaubert, P. (2020, 10 21). Entretien - Centre nautique de Saint-Brieuc. (P. Blanchard, Intervieweur)
- L'Ecole Toutes Voiles Dehors. (2019). *Rencontres sportives scolaires du 20 juin au 04 juillet 2019.*
- Nautic motor's evasion. (2020). *Randonnée Jet-ski.* Consulté le 2020, sur Nautic motor's evasion: <https://www.nauticmotorsevasion.com/nouveaux-produits/randonne-jet-ski-30min>
- Pôle nautique Sud Goëlo. (2020). *Les évènements nautiques 2020.* Consulté le 2020, sur Pôle nautique Sud Goëlo: <http://www.polenautiquesudgoelo.fr/sud-goelo-pole-nautique/manifestations>
- Préfecture Maritime de l'Atlantique. (2011). *Arrêté n°2011/37.*
- Préfecture maritime de l'Atlantique. (s.d.). *Déclaration de manifestation nautique en mer en application de l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 modifié.*
- Soulaine, M. (2020, novembre 5). Entretien sur les activités nautiques d'Armor Surf School. (P. Blanchard, Intervieweur)